

ROBERTA BRAVI – Vice-président d'EUNWA

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE POLITIQUES PUBLIQUES

Réunion annuelle d'EUNWA - Venise, 07 octobre 2022

Nous nous trouvons dans un contexte national, européen et international qui nous ramène à une importante réflexion sur la coopération au niveau européen dans le domaine de la sécurité et de la défense. Une réflexion qui a commencé en 2013 au Conseil européen, et qui est basée sur les dispositions novatrices du Traité de Lisbonne et en particulier sur le rôle donné à la figure du Haut Représentant Permanent pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité.

Je pars du Traité de Lisbonne, un document qui a défini l'adoption progressive d'une politique de défense commune dans toute l'Union européenne, pour arriver à l'identification de politiques publiques que chaque État peut adopter en interne, en prévision d'une coopération structurée permanente dans le domaine de la défense des frontières. Mais je veux aussi parler de la sécurité "interne". Il est clair que le niveau de globalisation actuel a changé les concepts de "sécurité interne" et de "défense des frontières". En effet, la discussion sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la défense a fait l'objet d'une réévaluation par la Commission européenne en raison du nouveau contexte existant au sein des pays du "voisinage européen."

En quelque sorte, on a assisté à une explosion des crises et des conflits près des frontières extérieures orientales et méridionales de l'Europe. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui continue de faire des victimes et a des répercussions importantes sur l'ensemble des territoires européens ; le conflit en Syrie, qui a eu un impact immédiat sur les pays voisins, notamment en termes de flux migratoires et de gestion des communautés d'accueil ; l'instabilité persistante en Libye, etc.

Dans un tel contexte, les outils de prévention que les États - et les entités publiques associées - peuvent préparer dans différents contextes urbains, à travers des actes de planification typiques, sont particulièrement importants.

Les principales politiques de sécurité publique visent aujourd'hui à réduire les opportunités de déviance en favorisant la participation des citoyens à la reconstitution d'une véritable dimension communautaire. Depuis une dizaine d'années, l'objectif principal de l'action publique et administrative est l'amélioration globale des conditions sociales des citoyens, en ce qui concerne leurs conditions de logement et les services auxquels ils peuvent accéder, ainsi que les interventions de prévention sociale visant à réduire les facteurs dits délinquants. Il n'est donc pas surprenant que l'intervention du législateur et des administrateurs publics vise principalement à garantir le bien-être social. Le système de l'État social reste un élément prioritaire, dont il faut partir, pour la création d'un pays plus vertueux et plus "sûr". Typiquement, les actions administratives et publiques, comme la définition des LEA et des OEL (niveaux essentiels de soins et niveaux essentiels de prestations), deviennent nécessairement une politique de bien-être qui permet d'élever le welfare communautaire et de définir les politiques de sécurité intérieure qui en résultent.

La manière d'obtenir des résultats vraiment durables consiste précisément à combiner les différentes politiques publiques adoptées par un État, en les rendant capables de modifier positivement (directement ou indirectement) la qualité de vie des personnes en réadaptant les facteurs environnementaux susceptibles de générer des inquiétudes ou un mécontentement social.

Des choix de ce type ont déjà été mis en pratique dans divers contextes locaux, à travers des instruments de pactes stipulés entre l'État et différentes entités territoriales. Dans cette optique, dans le cadre des différentes actions publiques visant à augmenter la sécurité interne de notre pays, le pouvoir législatif est arrivé à la promulgation d'une série de paquets législatifs, appelés "paquets de sécurité", qui représentent le point d'arrivée d'une série d'expériences matérialisées sur le territoire, inspirées par la conscience que l'augmentation de la sécurité ne signifie pas seulement intervenir au niveau central avec des actions de prévention et de répression des délits, définies par les autorités de sécurité publique. L'augmentation des niveaux de sécurité provient, au contraire, principalement de l'augmentation du bien-être de la communauté.

La redécouverte de la nature communautaire de la société, avec le sens de la "prévention communautaire", révèle une antithèse persistante entre le soutien social et le contrôle social. Dans ce scénario, les actions de développement communautaire visent à l'amélioration globale des conditions sociales, de logement et de prestations de services, mettant ainsi en œuvre les objectifs de revitalisation du territoire.

Par conséquent, quelles actions pourraient être développées en faveur du bien-être communautaire et de la sécurité intérieure ? En augmentant l'activité sociale, nous prévenons la détérioration et la génération de situations critiques. Par ailleurs, les actions publiques en faveur de la sécurité communautaire peuvent aller de:

- Augmenter la participation des citoyens à la vie de leurs territoires. Affirmation aussi simple qu'elle l'est en réalité. Une plus grande implication des citoyens dans la vie de leur pays se traduit inévitablement par une plus grande prise en compte de l'état des lieux et du maintien de services efficaces.
- Développement de stratégies d'inclusion sociale et réduction des barrières. Plus les citoyens peuvent participer à la vie de la communauté, plus la zone sera en mesure de prévenir les formes de ghettoïsation et de division de la communauté en classes sociales.
- Interventions de suivi et de contrôle des activités au sein des communautés. La prévention des risques reste l'un des principaux outils pour maintenir la sécurité. Pour prévenir les risques, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie du sujet. Tout instrument utile pour identifier et mesurer une activité (et le risque qui lui est associé) conduit à une meilleure connaissance du contexte urbain et à l'interception/prévention des risques. En ce sens, de nombreuses Administrations se sont dotées d'outils de suivi des activités, je pense par exemple à une plateforme adoptée par la Municipalité de Venise pour cartographier les signalisations et les cas de déviance sur le territoire.
- Des outils de coopération entre les différents acteurs publics. Des bases de données coopératives entre les administrations, l'État et les forces de police. C'est l'étape suivante qu'un pays ne peut plus repousser, étant donné la mondialisation croissante et la nécessité de puiser dans les mêmes informations de sécurité.
- Mise en place de personnages hautement spécialisés, avec une formation multisectorielle et multidisciplinaire, pour soutenir les Administrations et les Organes Publics.